

JEUNE,

BATS PAS EN RETRAITE

Un problème démographique : NON !
Un choix de société : OUI !

Le 15 juin dernier, veille de l'annonce gouvernementale sur les retraites, le Président de la République, devant un parterre de patrons acquis à sa cause, a tenté d'expliquer une nouvelle fois que le problème des retraites était démographique et qu'il fallait donc des solutions démographiques. Ainsi, pour lui, si l'on vit plus longtemps et qu'il y a plus de retraités, alors il faut travailler plus longtemps.

Une fois de plus, la manipulation « made in Elysée » relayée par les principaux médias aux mains du pouvoir, diffusent abondamment cette désinformation puisque le problème des retraites est tout autre !

En effet, considérer que la retraite serait une charge pour la société est une idée fautive : les retraités participent activement à la vie économique du pays ou encore à la vie associative et culturelle. Et puis, quelle est donc cette idée que seul le travail constituerait la partie « importante » d'une vie ?

L'émancipation et l'épanouissement de chacun ne passent pas par le travail, mais surtout par ce qui constitue la vie en dehors de celui-ci !

Seulement, pour les capitalistes et la droite, un système de retraite solidaire constitue des potentiels de profits en moins, et c'est ça qui est insupportable à leurs yeux. **En bref, ce sont des choix de société qui s'affrontent.**

De plus, du point de vue du financement des retraites, dire que le problème est démographique est un mensonge. Contrairement au Gouvernement et au MEDEF, la CGT affirme qu'il ne s'agit seulement que d'une volonté de répartir autrement les richesses.

Non seulement, la CGT dénonce la volonté d'un recul social sans précédent et inacceptable, mais elle propose des solutions alternatives pour un financement durable de nos retraites.

En réalité, quelles sont les intentions du Gouvernement ? Elles sont purement idéologiques !

Le but de ces réformes qui se succèdent (1993, 2003, 2007) n'est pas et n'a jamais été, de sauver le régime solidaire par répartition. Leur objectif est de l'affaiblir et de le décrédibiliser pour le remplacer par la capitalisation que la patronne du MEDEF, Mme Parisot, appelle de ses vœux. En effet, très peu de personnes pourront travailler jusqu'à 62 ans et plus, personne ne peut cotiser 41,5 ans, comme c'est envisagé. Du coup, on organise une baisse généralisée des pensions pour tenter de forcer les jeunes à ne plus croire au système, et essayer de les contraindre à se tourner vers un système capitaliste de retraite.

C'est inacceptable et dangereux. On le voit notamment aux États-Unis où des personnes âgées de 70, 80, 90 ans et plus sont obligées de retourner au travail pour vivre, car leur retraite, capitalisée au travers des fonds de pension, est réduite à néant par les aléas du marché.

Mais ça, Sarkozy, avec ses amis patrons et la droite s'en foutent, car ils défendent les intérêts de ceux qui possèdent déjà trop, au détriment de la majorité de la population qui se fait voler.

Voilà les réelles volontés d'une classe dominante qui veut continuer à régner. Pour la CGT, seule une mobilisation massive des citoyens et en particulier des plus jeunes, pourra faire reculer le Gouvernement.

C'est possible, si le rapport de forces que l'on saura mettre en œuvre est suffisant.

La Fédération CGT des cheminots, ses collectifs « jeunes » avec la Confédération, travaillent dans ce sens pour gagner !

La retraite. une affaire de jeunes...

La jeunesse, à chaque réforme des retraites, sert de justificatif au patronat et au Gouvernement pour couvrir leur volonté de régression sociale. Eric Woerth ne déroge pas à la règle en expliquant que c'est soi-disant pour les jeunes qu'il faudrait faire tous ces sacrifices.

Oui, les jeunes sont une variable importante dans l'avenir immédiat et plus lointain de nos régimes de retraites.

En premier lieu, avec leur situation par rapport à l'emploi : les jeunes Français sont ceux en Europe qui rentrent le plus tard sur le marché du travail !

A l'opposé de l'échiquier démographique, les plus de 50 ans sont également ceux qui souffrent le plus de sous-emploi.

Le développement d'une politique industrielle créatrice d'emplois, le développement et la modernisation des Services Publics, les nombreuses luttes pour l'emploi stable dans les entreprises et qui ne font pas la Une du 20H, sont autant d'éléments qui participent à éradiquer la précarité du travail dont les jeunes sont les premières victimes.

Que dire des jeunes cheminots ? De 10000 embauches par an au début des années 2000 à 2600, cette année grâce au conflit d'avril 2010, la perte de 21500 emplois en 7 ans sont autant de cotisations en moins pour notre régime spécial de retraite. La bataille pour l'emploi et bien sûr des salaires sont des batailles essentielles pour le financement de notre régime spécial et donc de sa pérennité.

Les jeunes font partie intégrante du débat et c'est en ce sens qu'un appel réunissant 19 organisations de jeunesse (syndicats, politiques, associations), dont la CGT, réaffirment l'obligation de conserver et améliorer notre régime de retraite solidaire.

La retraite...en chiffres

- 230 milliards d'euros versés,
- 41,8% de prestations sociales,
- 12,1% du Produit Intérieur Brut (5,4% en 1960),
- 25 millions de cotisants,
- 14,5 millions de retraités,
- 1,1 million de réversions,
- 139 régimes de base obligatoires,
- 1 million d'emplois créés = 5 milliards pour la protection sociale.

Le rachat des années d'études

Depuis 2007, la CGT a gagné la possibilité pour les cheminots ayant fait des études post-bac validées (et n'ayant pas cotisé), de racheter leurs trimestres.

Même si cette mesure représente une avancée, son coût reste hors de portée pour bon nombre de cheminots. Ces jeunes sont mécaniquement pénalisés par la non-validation des années d'études pour le calcul des annuités.

De plus, les parts variables des évolutions salariales (GIR par exemple) ne sont pas prises en compte dans le salaire servant au calcul de la pension.

Nous sommes donc bien loin de la revendication de la CGT consistant à la validation gratuite des trimestres d'inactivité utile (études, formation...) ou contrainte (chômage subi, temps partiel imposé...).

La CGT revendique...

- ➔ **Le droit à la retraite à 55 ans (50 ans pour les agents de conduite),**
- ➔ **Le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de salaire,**
- ➔ **De garantir et améliorer les droits à la retraite des cheminots contractuels,**
- ➔ **De garantir un niveau de pension correspondant à 75% net du dernier salaire (sur l'ensemble de la rémunération) et en aucun cas inférieur au SMIC, pour une carrière complète,**
- ➔ **De stopper l'allongement de la durée de cotisations,**
- ➔ **De supprimer le principe de la décote,**
- ➔ **De revenir à la péréquation des pensions sur les salaires,**
- ➔ **Le financement du système de retraite et la nécessaire revalorisation des pensions passent, entre autres, par le développement de l'emploi à statut et une augmentation significative des salaires,**
- ➔ **De plus, il faut élargir l'assiette de cotisations à toutes les rémunérations et mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.**

Un peu d'histoire...

- Les premiers régimes de retraite (par capitalisation) sont apparus dans les compagnies de chemins de fer dès 1850. Il y avait autant de régimes que de compagnies et répondaient à l'intérêt patronal de fidéliser les employés, assurant des tâches à la fois pénibles et peu rémunérés. C'est en 1909 que sont réunifiés les régimes de retraite des cheminots et c'est par la grève de 1910 que fut imposée au patronat, la rétroactivité.
- En 1938, la création de la SNCF donne également naissance à la Caisse de Retraite SNCF. La naissance de fait du Service Public ferroviaire renforce l'exigence des cheminots d'un régime spécial prenant compte de la spécificité des tâches, de l'exigence de haute sécurité des circulations et les contraintes liées aux missions de Service Public.
- C'est en 1945 qu'est créée la Sécurité Sociale, sous l'impulsion du Ministre Communiste du Travail Ambroise Croizat (ancien secrétaire de la Fédération CGT de la Métallurgie), véritable choix de société tant que de progrès social, inscrit dans le programme du Conseil National de la Résistance. Le régime général est un régime par répartition reposant sur un pacte solidaire entre les générations. Les régimes spéciaux sont maintenus à titre provisoire en attendant le nivellement par le haut du régime général.

- Dès 1953, en plein mois d'août, le décret Laniel entendait briser le régime spécial des cheminots. C'était sans compter sur leur forte mobilisation estivale qui fit reculer le Gouvernement.
- 1993, le Gouvernement Balladur s'attaque au régime général en instaurant un système de décote, en allongeant les années de cotisations, indexation du niveau des pensions sur les prix et calcul de la pension prenant compte des 25 meilleures années (contre 10 auparavant). Mêmes attaques portées en 2003 contre le régime de la Fonction Publique.
- En 1995, déjà, Juppé entendait brader le régime spécial des cheminots. Encore une fois, la forte mobilisation des cheminots aura eu raison des velléités gouvernementales.
- En 2007, Nicolas Sarkozy fraîchement élu, entend mettre fin aux régimes spéciaux en 15 jours. La mobilisation des cheminots permettra son maintien et des droits nouveaux pour les cheminots, tout en ne permettant pas la remise en cause de l'allongement de la durée de cotisations et la mise en place d'une décote.
- **2010, à nous d'écrire l'histoire... en commençant par la journée de grèves et de manifestations du jeudi 24 juin prochain.**

D'autres choix sont possibles !

D'autres solutions existent pour le calcul et le financement de nos retraites. Les leviers à utiliser sont bien connus, mais le Gouvernement les ignore volontairement :

- **Tout d'abord, l'emploi : la CGT revendique une véritable politique de l'emploi : 1 million d'emplois créés, ce sont 5 Milliards de plus dans les caisses de retraites. A la SNCF, au lieu de développer des emplois d'avenir comme au Fret, l'Etat, seul actionnaire, cautionne les suppressions massives ! Et après, elle voudrait nous faire croire que c'est aux salariés de se serrer la ceinture pour remplir de nouveaux les Caisses...**
- **De plus, les stock-options, l'intéressement, les revenus financiers doivent être taxés au moins autant que les salaires, ce qui représente 10 Milliards d'euros d'après une estimation de la Cour des Comptes,**
- **Il y a aussi le principe des exonérations de cotisations patronales qui doit être entièrement revu. Une entreprise qui favorise l'emploi et les salaires pourrait voir ses cotisations baissées. Une autre qui investit ses bénéfices dans la spéculation financière les verrait fortement augmentées,**
- **Enfin, la CGT propose la création d'une « maison commune des régimes de retraites » garante des spécificités mais avec un socle commun pour arrêter d'opposer les régimes et les salariés entre eux. Cette maison devant être gérée par des représentants des salariés élus.**